



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2000

Original: français

Cinquante-quatrième session

Point 47 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale : processus d'établissement
d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration
d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

Lettre datée du 17 février 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur l'accord entre le Nicaragua et le Honduras, publiée le 16 février 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 47 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente du Portugal auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(*Signé*) Nuno **Brito**

Annexe

[Original : anglais et français]

Bruxelles, le 16 février 2000

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur l'accord entre le Nicaragua et le Honduras

L'Union européenne se félicite vivement de l'accord entre le Honduras et le Nicaragua, signé le 7 février à San Salvador, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des États américains, prévoyant la mise en place d'un régime de mesures de confiance et de détente en mer des Caraïbes. L'Union européenne salue aussi la décision des deux parties de soumettre à la Cour internationale de Justice leur différend survenu suite à la ratification du traité Ramirez-Lopez sur la délimitation des frontières maritimes entre la Colombie et le Honduras.

Ces décisions contribueront à affirmer la stabilité dans la région et permettront de consolider les résultats importants obtenus en matière d'intégration politique et économique en Amérique centrale.

L'Union européenne engage une fois de plus le Honduras et le Nicaragua à s'atteler à la reconstruction et au développement de la région, conformément à la déclaration adoptée par le Groupe consultatif de Stockholm lors de sa réunion de mai 1999.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
